

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3148

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOUNI AM Abdellah

Date de naissance : 01/10/1954

Adresse : 4 Rue K. R. G. R. Razine CASA

Tél. : 0664 859387 Total des frais engagés : 5125,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17/06/2011

Nom et prénom du malade : BOUNI AM Abdellah Age : 57

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) : ABDELLAH BOUNI AM

Le : 12/06/2011

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
17-06-2020	Opérations	3+10	3000.00	Dr. L. A. O. S. Professeur en Ophtalmologie Sise à 76 Boulevard Abdellatif Casablanca. Tel/Fax: 0522.99.16.00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	17-6-2012	125,00

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>PROPTICIENS S.A.R.L. 25 Rue du 1er Mai - Casablanca Quartier Racine - Casablanca</i>	24/06/20	1	Monture			1000,-
		2	2 jers			4000,-
						<u>5000,-</u>
						<i>Total = 4700,- (Sachez à part)</i>

EVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

The diagram shows a 16x16 grid of nodes, each labeled with a number from 1 to 8. The nodes are arranged in a pattern that forms a central loop with a width of 2. The grid is bounded by a thick black border. Arrows indicate movement paths between adjacent nodes. The top edge (row 1) has nodes 1, 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1. The bottom edge (row 16) has nodes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2. The left edge (column 1) has nodes 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8, 7. The right edge (column 16) has nodes 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8, 7. The top-left corner node is labeled 'H' and the bottom-right corner node is labeled 'G'. The bottom edge is labeled 'B' at the center.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur N, LAOUISSI

Spécialiste en Ophtalmologie
Maladies et Chirurgie des Yeux
Ex Professeur à la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de CASABLANCA
EX Attachée au CHU de Nantes (France)
Microchirurgie de l'Oeil
Strabisme - Phacoemulsification
Angiographie - Laser - Lentilles de contact
Chirurgie Réfractive
Agrée en Médecine Aero spacie

الأستاذة لعويسى . ن

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

أستاذة جامعية بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

ملحقة سابقا بالمستشفى الجامعي بنانت (فرنسا)

جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي - جراحة تصحيح البصر باللaser

Dr. LAOUISSI جراحة الجول

Professeur en Ophtalmologie

Sise à 76 Boulevard Abdelloumen

Résidence Koutoubia

Casablanca - Tel. : 05 22 99 46

Casablanca, le :

Pharmacie KHÉOPS SARL AU
Aziza LAHLOU
Docteur en Pharmacie
9, Rue Ibnou Yaââa Itrani Maârif - Casablanca
Tél.: 0522 94 97 28 - Fax: 0522 95 09 26

57,00

BOUNAIN Abdellah

68,00

Le 23/1

125,00

diclosed

75

Agm x 3/1

Dr. LAOUISSI Nadia
Professeur en Ophtalmologie
Sise à 76 Boulevard Abdelloumen
Résidence Koutoubia
Casablanca - Tel. : 05 22 99 46 46

76, Bd. Abdelloumen - Résidence Koutoubia, 1^{ère} Etage - Casablanca

Tél. : 05 22 99 46 00 - 05 22 99 00 15

DICLOCED 1 mg/ml
Collyre, Flacon de 10 ml - PPV : 68,00 DH



6118001 101948

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri, Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

57,00

Professeur N. LAOUISSI

Spécialiste en Ophtalmologie
Maladies et Chirurgie des Yeux
Ex Professeur à la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de CASABLANCA
EX Attachée au CHU de Nantes (France)
Microchirurgie de l'Oeil
Strabisme - Phacoemulsification
Angiographie - Laser - Lentilles de contact
Chirurgie Réfractive
Agree en Médecine Aero spaciele

Casablanca, le :

الأستاذة لعويسى . ن

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

أستاذة جامعية بكلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء

ملحقة سابقا بالمستشفى الجامعي بنانت (فرنسا)

جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي - جراحة تصحيح البصر بالليزر

Dr. LAOUISSI Nadia
Professeur en Ophtalmologie
Sise à 76 Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia
Casablanca - Tél/Fax: 0522.99.46.80

11/6/020
BOUNAIN Abdellah

le ults proches
aujol pr reuie

VL OD (110° - 050) +125
0G (70° - 025) +1

VR / OD G +125

Dr. LAOUISSI Nadia
Professeur en Ophtalmologie
Sise à 76 Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia
Casablanca - Tél/Fax: 0522.99.46.80

76, Bd. Abdelmoumen - Résidence Koutoubia, 1^{ère} Etage - Casablanca

Tél. : 05 22 99 46 00 - 05 22 99 00 15

L'OPTICIENNE SARL AU

Cas le 24/06/2020

CLIENT: N° BOUNAIN

Abdelhak

FACTURE N° D21/20

1 Monture Optique = 700,-

2 Verres progressifs agrafés + AR =

OD4 = monture "431" = 4000,-

Total = 4700,-

Arctée le présente facture à la somme de
"Quatre mille sept cent dirhams".


L'OPTICIENNE SARL
25 Rue Jallal Eddine ESSAOUDI
Quartier Racine - Casablanca

AU CAPITAL DE : 100 000.00 dhs , SIEGE SOCIAL : 25 RUE JALLAL EDDINE ESSAOUDI CASABLANCA
20100, PATENTE : 35714282, CNSS 6457304 IDENTIFIANT FISCAL 01005416 RC 109 923 TEL : 0522397336
ICP: 001708713000083.